

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du jeudi 26 avril 2018

Service de l'eau potable

Dans le cadre du schéma directeur et afin de répondre aux objectifs du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau), la commune va engager des travaux de remplacement et de sécurisation des canalisations situées le long de la RN102, avenue des Platanes et pont de l'Apic. Pour financer ces travaux, le conseil municipal sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

Par ailleurs, le conseil a approuvé le dossier de demande d'autorisation « Loi sur l'Eau » concernant la mise en conformité des captages de Fagebelle, Luzet Combarèche et Thérons, la Grand Font et l'Hubac.

Enfin, le conseil a décidé de modifier le règlement intérieur du service de l'eau afin de mieux définir les règles applicables en cas de défaut de paiement des factures. Ainsi, « lorsqu'il s'agit d'un usage professionnel de l'eau ou d'un usage domestique de l'eau dans une résidence secondaire, si l'abonné n'a pas procédé au règlement des sommes dont il est débiteur à la date limite de paiement, le distributeur, après l'envoi d'un courrier de relance resté sans effet (dans un délai de 15 jours), peut procéder à la suspension de la fourniture d'eau jusqu'au paiement complet de la dette. »

Budgets primitifs 2018

Le conseil a validé le budget primitif 2018 de la Commune ainsi que les budgets annexes du centre d'affaires et du service des eaux, dressés par Monsieur le Maire sur proposition de la Commission Communale des Finances.

Formation réseaux sociaux

Considérant les besoins en formation sur les nouveaux modes de communication numériques, notamment en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux, la Commune a consulté des prestataires susceptibles d'assurer des sessions d'initiation et d'approfondissement sur ces thèmes. Le conseil a validé la proposition de M. Patrick HAOND, Web Développeur, qui animera une première séance de 2h d'initiation aux réseaux sociaux (la date reste à définir). Le conseil a fixé le tarif de la séance pour le public à 15 €.

Location des meublés

Le conseil municipal a décidé de mettre en place un tarif mensuel de location des appartements meublés communaux, afin de répondre à l'augmentation des demandes de location de meublés sur des périodes d'un ou plusieurs mois, notamment pour personnes effectuant des stages ou des missions temporaires dans des entreprises ou services situés sur la commune.

Subvention déneigement

Le conseil municipal sollicitera une subvention du Département pour le financement des opérations de déneigement effectuées sur la voirie communale pendant la campagne hivernale 2017/2018.

Chemin de Fargebelle

Le conseil municipal a décidé l'acquisition de parcelles de terrain situées de part et d'autre du chemin piéton reliant le Pont du Diable à Fargebelle, facilitant ainsi l'entretien et l'amélioration du tracé de ce chemin.

Motion

Considérant que nos territoires ruraux sont déjà fortement pénalisés dans le domaine des transports, que la majorité de nos concitoyens n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs trajets professionnels et personnels, sur des routes très fréquentées et souvent encombrées par le trafic poids-lourds, le conseil municipal s'élève contre la généralisation de la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires sans séparation de voies, imposée uniformément par le gouvernement à compter du 1^{er} juillet 2018, et souhaite que cette mesure soit appliquée avec discernement par chaque préfet en fonction des contraintes et spécificités territoriales.